

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 février 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

#### 2018 V.41 Vœu relatif à une dénomination en hommage à Claude Cahun

-----

##### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant la personne de Claude Cahun, née Lucy Schwob (1894-1954), à la fois écrivain et photographe de la première moitié du XXe siècle, figure liée au mouvement surréaliste ;

Considérant ses écrits à forte teneur autobiographique, parfois illustrés de photomontages à l'instar de *Vues et visions* (1914), *Aveux non avenues* (1930), *Héroïnes* (1920-1924) ou encore *Les paris sont ouverts* (1934) ;

Considérant ses collaborations avec le monde du théâtre, notamment Le Plateau, animé par Pierre Albert-Briot, où elle rencontre de grands noms comme Robert Desnos ;

Considérant ses rencontres et son lien avec le groupe surréaliste, et notamment André Breton et René Crevel ;

Considérant sa participation au groupe Contre-Attaque, comprenant entre autres André Breton et Georges Bataille ;

Considérant que son œuvre, qualifiée de surréaliste, traite de l'ubiquité, de la confusion des genres, de la métamorphose et de l'étrange ;

Considérant qu'elle utilise son image pour déconstruire les préjugés et clichés liés à l'identité, en posant pour l'objectif habillée en femme ou en homme, avec les cheveux longs ou le crâne rasé, en ayant le visage fortement maquillée ou totalement nue, en étant déguisée ou dénudée ;

Considérant ses photographies, et notamment sa série des *Autoportraits*, qui a suscité le plus d'intérêt, depuis l'étude de François Leperlier, professeur, essayiste et poète, parue en 1992 ;

Considérant les articles qui lui sont consacrés, relatifs notamment à la question du genre, de l'identité, du féminisme, de l'homosexualité ;

Considérant qu'elle est devenue avec le temps une personnalité artistique marquante du début du XXe siècle, son œuvre étant qualifiée d'une des plus originales de sa période par les spécialistes ;

Considérant néanmoins qu'elle reste une artiste peu connue, car indépendante, inaccessible, libre alors qu'inspirante, singulière, iconique ;

Considérant les rétrospectives qui lui ont été consacrées dans plusieurs grandes villes du monde : Londres, Tokyo, Munich ou Paris ;

Considérant l'exposition au Jeu de Paume mettant à l'honneur son travail et sa personnalité en 2011 ;

Considérant aussi la femme engagée en politique et dans la Résistance pendant l'occupation allemande de Jersey ;

Considérant sa relation amoureuse et connue de tous avec Suzanne Malherbe ;

Considérant son installation à Paris avec sa compagne, rue Notre-Dame des Champs en 1922 ;

Considérant que Paris est une ville ouverte à la diversité, accueillante, solidaire, soucieuse de l'égalité des droits et des parcours ;

Considérant le souhait de la maire de soutenir la mémoire LGBTQI, suite au rapport remis par M. Jean-Luc Romero, intitulé « Paris, Ville phare de l'inclusion et de la diversité, 52 propositions pour faire de Paris la capitale des droits LGBTI et du tourisme "gay-friendly", visant à renforcer l'attractivité de Paris pour les personnes LGBTI, daté du 13 juin 2017 ;

Considérant la création prochaine du centre d'archives LGBTQI à Paris ;

Considérant que Claude Cahun est avant tout un modèle artistique, littéraire et d'engagement politique ;

Considérant qu'elle peut aussi être un modèle et un symbole fort pour les personnes homosexuelles, notamment lesbiennes, qui souhaitent trouver des modèles d'identification positives dans l'histoire contemporaine ou passée ;

Considérant qu'en France, il n'existe qu'une allée portant le nom de Claude Cahun, à Nantes ;

Sur proposition de Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang, Didier Guillot et Thomas Lauret, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris :

Émet le vœu:

- que la mairie de Paris attribue le nom de « Claude Cahun » à une voie publique ou à un tout autre lieu public pertinent, entrant en résonance avec son histoire et son œuvre.